

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "module d'insertion entrée linguistique (MIEL)": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et le centre d'innovation pour l'emploi et le reclassement social (CIERES).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association centre d'innovation pour l'emploi et le reclassement social (CIERES). L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association CIERES propose l'action «module d'insertion entrée linguistique (MIEL)» pour environ 24 personnes BRSA soit 10 parcours de 500 heures pour 5000 heures attendues sur les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille.

L'objectif de l'action consiste à renforcer les compétences de base des BRSA afin de faciliter leur connaissance du monde du travail et leur permettre de se confronter au monde de l'entreprise tout en prenant en compte leurs freins périphériques.

Les entrées et sorties de l'action sont permanentes. La prescription est assurée par les référents sociaux ou les conseillers de pôle emploi via la plateforme de diagnostic linguistique ou la permanence hebdomadaire du CIERES.

Le parcours est individualisé selon le niveau linguistique et le degré d'autonomie de la personne et de son projet d'insertion. Le participant s'engage sur un parcours de 4 demi-journées

hebdomadaires pour une durée moyenne de 300 à 500 heures. Au-delà de 500 heures, une validation par le pôle d'insertion est requise en lien avec le référent social.

L'accompagnement s'articule autour de séances collectives, d'entretiens individuels et d'immersion en entreprise.

Les ateliers linguistiques organisés en petit groupe de travail s'appuient sur des outils adaptés. Ils sont complétés par des ateliers spécifiques (informatique, culture et citoyenneté et emploi). Ces ateliers optimisent le rapprochement des personnes avec le monde de l'entreprise (travail sur le projet professionnel, le CV, l'entretien de recrutement...).

Des périodes d'immersion en milieu professionnel au sein d'une entreprise pour une durée de 10 jours sont programmées tout au long du parcours.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action du 01/03/2016 au 28/02/2017 :*

37 BRSA ont bénéficié de l'action, soit 26 femmes et 11 hommes. Leur niveau linguistique était très faible (3 analphabètes) et 29 n'avaient jamais travaillé en France.

Sur les 25 personnes sorties de l'action :

- 4 CDD à temps plein > 6 mois ;
- 5 BRSA en formation qualifiante ;
- 2 BRSA en contrats aidés ;
- 2 BRSA en chantier d'insertion ;
- 3 BRSA en formation ;
- 2 BRSA en orientation socioprofessionnelles ;
- 4 BRSA en orientation sociales ;
- 3 ruptures de parcours (1 abandon, 1 déménagement, 1 sortie du dispositif RSA)

Les BRSA sont passés au niveau supérieur dans les compétences linguistiques même si leur niveau reste faible. Le niveau acquis leur assure néanmoins d'accéder à un emploi.

*Bilan intermédiaire de l'action du 01/03/2017 au 31/10/2017 :*

30 BRSA ont bénéficié de l'action dont 19 femmes et 11 hommes.

Sur les 18 sorties d'action :

- 2 CDD > 6 mois ;
- 1 sortie en action d'insertion ;
- 4 BRSA en chantier d'insertion ;
- 6 BRSA en orientation sociales ;
- 2 BRSA en plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ;
- 3 fins de parcours.

6 personnes ont eu une immersion en entreprise.

L'ensemble des personnes accompagnées ne s'engagent pas nécessairement dans une démarche. Néanmoins, ils se confrontent à l'entreprise par la participation à des forums emploi, à la visite d'entreprises ou de chantiers d'insertion. Ils testent leur CV, leur capacité à présenter un projet professionnel tout en travaillant sur leur mobilité.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 31 octobre 2018.

Avec des objectifs revus à la baisse, soit 10 parcours de 500 heures sur 8 mois d'intervention.

La diminution de la durée de la convention et de la volumétrie de l'action sont liées à la mise en place du nouveau marché départemental linguistique qui devrait être opérationnel en septembre 2018 pour la plateforme linguistique et en novembre 2018 pour les actions linguistiques.

Ce rapport concerne le financement de l'association CIERES selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL